



## **SYNDICAT GENERAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES HOSPICES CIVILS DE LYON**

☎ : 2 rue Chavanne, 69001 Lyon

☎ : 04.78.37.19.13 ou 04.78.37.77.27

Fax : 04.78.37.21.04 - E. mail : [syndicatfohcl69@gmail.com](mailto:syndicatfohcl69@gmail.com)

Le 12 Octobre 2018 s'est tenue la CAPL n°8 pour les avancements de grade aide-soignant principal.

Pour une fois, la Direction a respecté le statut et a posé comme critère l'ancienneté dans le grade.

Les autres organisations syndicales présentes ont demandé la nomination sur le critère de la date de naissance.

Ce à quoi, les représentants Force Ouvrière se sont opposés.

Leur intention était de faire nommer avant leur départ en retraite les agents les plus âgés. C'est louable, mais au détriment des agents les plus anciens dans le grade d'aide-soignant.

Selon cette logique, c'est à la veille de la retraite que l'on pourrait accéder au grade d'aide-soignant principal.

Cette même logique ne permettra jamais à un seul agent des HCL de pouvoir obtenir le dernier échelon du grade.

**EXEMPLE CONCRET D'AVANCEMENT A L'AGE COMME DEMANDE PAR LES AUTRES ORGANISATIONS QUE FO :**

*Un ASD né en 1957 échelon 9 avec départ en retraite sous peu part avec 4,70 € de plus par mois*

**EXEMPLE CONCRET D'AVANCEMENT AVEC APPLICATION DU STATUT (PAR ANCIENNETE DANS LE GRADE) :**

*Un ASD né en 1971 échelon 9 avec un départ en retraite dans 10 ans  
= **183 Euros de plus par mois.***

Les représentant Force Ouvrière assument pleinement leur vote et avec leur syndicat exigent l'arrêt des ratios comme c'était le cas avant,

Et aussi que l'abrogation du PPCR.

**RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR**

